



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vie publique
Au cœur du débat public

Marché du travail : comment expliquer le nombre élevé de démissions ?

Début 2022, le nombre de démissions en France est historiquement haut : 520 000 démissions par trimestre, dont 470 000 démissions de CDI. S'agit-il d'une "grande démission" telle qu'elle a été observée aux États-Unis après la pandémie de Covid-19 ou d'un phénomène courant au sortir des crises ? Une étude de la Dares apporte des éléments de réponse.

Par La Rédaction

Publié le 23 août 2022

Temps de lecture 4 minutes

Au sortir de la crise du Covid-19, courant 2021, le marché du travail aux États-Unis a connu un phénomène qualifié de "grande démission". Le nombre de travailleurs quittant leur poste volontairement a augmenté nettement, pour chercher un autre emploi, changer de travail ou se retirer de la population active. Cela s'explique entre autres par les difficultés de recrutement dans certains secteurs, qui ont entraîné un "débauchage" effectué par les entreprises.

Le nombre de démissions en France est historiquement haut entre la fin 2021 et le début 2022. Le phénomène n'est pourtant pas inédit, puisqu'au premier trimestre 2008, juste avant la crise financière de 2008-2009, le nombre de démissions était de 510 000, dont 400 000 démissions de salariés en contrat à durée indéterminé (CDI).

Dans une analyse publiée le 18 août 2022(nouvelle fenêtre), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), étudie ce phénomène de démissions.

Le taux de démission : un indicateur cyclique

Les fluctuations de l'emploi peuvent être examinées en rapportant le nombre de démissions à celui de salariés. Si le taux de démission a atteint 2,7% en France au premier trimestre 2022, il était de 2,9% début 2008. La situation n'est donc pas inédite. Pour les entreprises de 50 salariés ou plus, le taux est de 2,1%. Il est parmi les plus élevés depuis 1993, mais inférieur à ceux observés au début des années 2000 (2,3% début 2001).

Le taux de démission est en général bas en période de crise et augmente durant les

reprises. Il augmente d'autant plus que l'embellie conjoncturelle est rapide. C'est un indicateur cyclique. De nouvelles opportunités d'emploi apparaissent durant les phases d'expansion économique. Elles incitent les salariés à démissionner plus souvent.

La hausse du taux de démission dans le contexte actuel est donc normale. Elle fait suite à la reprise consécutive à la crise du Covid-19. Le taux d'emploi est plus élevé qu'avant la pandémie et continue de progresser pour toutes les tranches d'âge, malgré le taux de démission élevé.

Difficultés de recrutement et pouvoir de négociation des salariés

Selon la Dares, le niveau des démissions est à relativiser du fait des tensions sur le marché du travail. Les difficultés de recrutement sont inégalées dans l'industrie manufacturière et les services ou au plus haut depuis 2008 pour le bâtiment.

Cela crée des opportunités pour les salariés déjà en poste et peut conduire à des démissions plus nombreuses.

Selon les analyses de la Dares fondées sur la déclaration sociale nominative (nouvelle fenêtre) des salariés, le retour à l'emploi des démissionnaires est rapide : près de huit démissionnaires de CDI sur dix au second semestre 2021 sont en emploi dans les six mois suivant leur démission.

Le nombre de démissions élevé en France reflète le dynamisme du marché du travail. Il n'est, dans un tel contexte économique, ni inédit, ni surprenant. Ce contexte renforce le pouvoir de négociation des salariés :

- les salaires d'embauche sont susceptibles d'augmenter ;
- des entreprises réalisent des concessions sur :
 - les conditions ou l'organisation du travail ;
 - la forme des contrats d'embauche pour conserver ou attirer des salariés.